

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Défense Nationale
Cinquième Région Militaire/le martyr Zighout Youcef

MISE EN DEMEURE

Vu les contrats N° 0227 + 0217 /2022, du 06 décembre 2022, portant la livraison des **VIANDES ROUGES FRAICHES ET MOUTONS SUR PIEDS** au profit des unités des secteurs d'approvisionnement **SKIKDA 02** et **COSTANTINE 01**, durant l'année 2023, conclu avec monsieur **BERHAIL CHAMS EDDINE**, CITE EL BOUSTENE CLASSE 155 N 51 BATNA.

Vu que l'intéressé :

- N'a pas respect des obligations contractuelles.

Monsieur **BERHAIL CHAMS EDDINE**, est mise en demeure pour l'exécution de ses obligations contractuelles dans un délai de huit (08) jours à compter de la publication de cette annonce dans les journaux nationaux.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la direction régionale de l'intendance/5°RM procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.